

---

Présidence : Moldavie

## 757<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 11 juin 2014

Ouverture : 10 heures

Clôture : 13 heures

2. Président : Ambassadeur A. Popov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

- *Le Traité sur le commerce des armes : incidences possibles de sa mise en œuvre, par M<sup>me</sup> R. Nicholls, Chef de l'équipe « Politique en matière d'armes classiques », Département « Politique d'exportation d'armes », Royaume-Uni*
- *Propositions de la Russie, promues dans des enceintes multilatérales, visant à améliorer l'efficacité du contrôle des livraisons illégales d'armes, par M. V. I. Vasilenko, expert, Département de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie*

Président, M<sup>me</sup> R. Nicholls (FSC.DEL/106/14 OSCE+), M. V. I. Vasilenko (FSC.DEL/105/14 OSCE+) (FSC.DEL/105/14/Add.1 OSCE+), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi qu'Andorre, la Moldavie, Monaco et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/108/14), Espagne (annexe), Biélorussie, États-Unis d'Amérique, Turquie, Roumanie, Royaume-Uni, Président du Groupe informel des Amis sur les armes légères et de petit calibre (Espagne)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

*Situation en Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/107/14), Grèce-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/109/14), Fédération de Russie, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Canada, Estonie, Géorgie, Pologne

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Distribution d'un rapport sur une inspection effectuée en Ukraine du 21 avril au 3 mai 2014 sous la conduite de l'Allemagne* : Allemagne
- b) *Distribution du rapport mensuel sur les activités de mise en œuvre d'importance majeure du Centre de prévention des conflits (FSC.GAL/72/14 Restr.)* : représentant du Centre de prévention des conflits
- c) *Questions de protocole* : Croatie, Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 18 juin 2014 à 10 heures, Neuer Saal



---

**757<sup>e</sup> séance plénière**

Journal n° 763 du FCS, point 1 de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE L'ESPAGNE**

Monsieur le Président,

L'Espagne tient tout d'abord à souligner la déclaration du représentant de l'Union européenne et souhaite faire les observations suivantes au nom de son pays.

Permettez-moi de remercier tout particulièrement M<sup>me</sup> Riona Nicholls, du Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, et M. Valentin Vasilenko, du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, pour leurs exposés riches en informations concernant le Traité sur le commerce des armes et le contrôle multilatéral sur la fourniture d'armes illégales.

Monsieur le Président,

L'Espagne a investi des efforts et des ressources considérables pour assurer l'entrée en vigueur rapide du Traité sur le commerce des armes, sa mise en œuvre effective et son universalisation. Je tiens à réaffirmer que mon pays est fermement convaincu, qu'une fois que le présent Traité entrera en vigueur, il répondra à son objectif qui est d'assurer une plus grande responsabilité et transparence dans les transferts internationaux d'armes.

L'Espagne estime que l'entrée en vigueur du Traité est urgente et qu'il est important d'atteindre un grand nombre de signataires pour que le Traité puisse remplir ses objectifs. À cette fin, nous appelons les États participants de l'OSCE qui ne l'ont pas encore fait à signer et ratifier le Traité.

De plus, face à cette situation d'urgence, mon pays a déjà décidé d'appliquer à titre provisoire les dispositions des articles 6 et 7 du Traité sur le commerce des armes relatives aux interdictions et à l'évaluation des exportations d'armes sur la base d'éléments concernant les droits de l'homme, le droit international humanitaire, les obligations au titre des accords internationaux ou le risque de saper la paix et la sécurité internationales.

Puis, le 2 avril dernier, l'Espagne a déposé son instrument de ratification au siège de l'Organisation des Nations Unies. Ce dépôt s'est déroulé lors d'une cérémonie commune avec 17 autres pays à l'occasion du premier anniversaire de l'adoption du texte du Traité par l'Assemblée générale.

Nous sommes conscients des défis que pose le présent Traité pour de nombreux pays et sommes donc prêts à mettre notre expérience en la matière à la disposition des États participants.

Monsieur le Président,

Je souhaite aussi saisir cette occasion pour mentionner la résolution 2117 du Conseil de sécurité sur les armes légères et de petit calibre, qui est la première résolution du Conseil de sécurité sur ces armes, et qui a été coparrainée par l'Espagne.

De plus, l'Espagne attache une grande importance au développement et à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et des instruments générés par le Plan d'action, comme l'Instrument de marquage et de traçage. En ce sens, lors de la prochaine réunion des États parties qui se tiendra à New York la semaine prochaine, la délégation espagnole auprès des Nations Unies prévoit de fournir un programme complet d'activités, qui comprendra une journée pour les médias, avec la délégation représentant l'OSCE.

Nous sommes résolument en faveur du Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, connu comme Protocole sur les armes à feu, seul instrument universel juridiquement contraignant dans le domaine des armes à feu.

Nous souhaitons aussi souligner la nécessité de renforcer le contrôle du commerce des munitions, de leurs parties et éléments principaux. Ce n'est qu'en les contrôlant que nous pourrions exercer un contrôle efficace sur le commerce des armes et leur trafic illicite.

Par ailleurs, l'Espagne préconise activement toutes les mesures de confiance, de transparence et de prévisibilité, comme le Registre des armes classiques des Nations Unies et l'Instrument des Nations Unies sur la publication de l'information relative aux dépenses militaires, et autres instruments de caractère régional.

Monsieur le Président,

Ces dernières années, des avancées majeures ont été réalisées dans le domaine du désarmement humanitaire au travers de la Convention d'Ottawa et de la Convention d'Oslo. L'Espagne défend résolument ces deux conventions, avec la ferme conviction que les considérations humanitaires ayant conduit à leur adoption doivent prévaloir.

Dans le domaine des mines antipersonnel, il nous faut reconnaître les progrès accomplis dans l'universalisation et l'élaboration de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de la production, de l'emploi et du transfert des mines. La Conférence d'examen tenue à Cartagena de Indias a insufflé un élan nouveau à nos efforts. L'Espagne a réaffirmé son engagement en faveur du Plan d'action de Cartagena, et de son objectif d'universalisation de la Convention.

Enfin, l'Espagne est fermement opposée à l'utilisation, au développement, à la production, à l'acquisition et au stockage des armes à sous-munitions. Mon pays fut parmi les premiers à signer et à ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions, entrée en vigueur en 2010. Deux ans plus tôt, l'Espagne avait déjà pris la décision d'appliquer la Convention à titre provisoire et de façon unilatérale, montrant son engagement à l'égard des normes du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

En conclusion, Monsieur le Président, je salue les progrès importants réalisés l'an dernier, notamment l'adoption et l'ouverture à la signature du Traité sur le commerce des armes et l'adoption de la résolution 2117 du Conseil de sécurité, et souligne dans le même temps qu'il importe de poursuivre cet effort remarquable également dans le cadre de l'OSCE.

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir joindre le texte de la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.

Merci beaucoup.